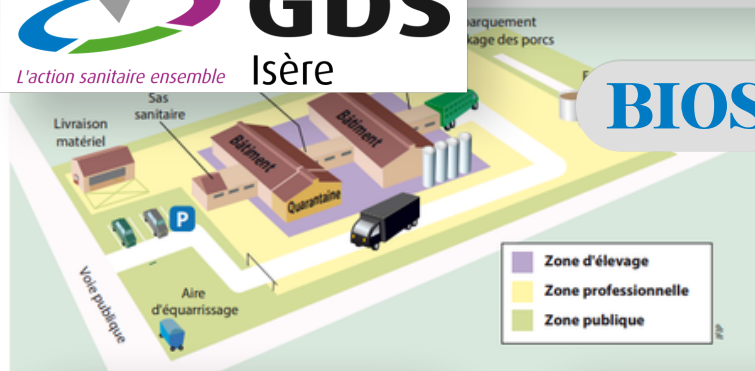




BIOSECURITE en élevage de porcs

DATE

Mardi 03 novembre 2026

HORAIRE

9 h 00 - 17 h 00

LIEU

Rives

La Peste Porcine Africaine (PPA) est aux portes du pays : en Italie, en Allemagne, et depuis décembre 2025, en Espagne. La France est pour l'instant indemne mais toute la filière se prépare à l'arrivée de ce fléau sur notre territoire. Quand cela arrivera, un zonage réglementé sera mis en place et le niveau de biosécurité des élevages leur permettra, ou non, de pouvoir envoyer des porcs à l'abattoir malgré la mise en place du zonage. Cette formation biosécurité est obligatoire pour une personne de l'atelier porc depuis le 1er janvier 2020.

INTERVENANTE :

Marie OLENDER, technicienne du GDS,
formatrice agréée

OBJECTIFS :

- Comprendre l'importance de la prévention de la PPA, ses causes et symptômes.
- Être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité pour son exploitation.
- Être capable de mettre en oeuvre des bonnes pratiques d'hygiène sur l'exploitation (la biosécurité ne servant pas juste à se préserver de la PPA).

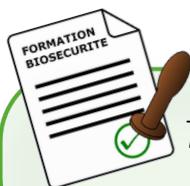
AU PROGRAMME DE LA JOURNÉE :

MODULE 1 : CONNAITRE LA MALADIE ET LES GRANDS PRINCIPES DE LA BIOSECURITE

- Présentation de la Peste Porcine Africaine (la maladie, sa cause, son importance et sa contagiosité)
- Présentation de l'Arrêté Ministériel
- Règles de base de biosécurité et contenu du plan de biosécurité

MODULE 2 : ELABORATION DES PLANS DE BIOSECURITE DE CHAQUE ELEVEGE

- Définition des zones et des flux sur les plans des éleveurs
- Règles de nettoyage et désinfection
- Principes de dératisation
- Finalisation des plan de biosécurité de chaque éleveur et discussion autour de chaque cas



METHODES PEDAGOGIQUES :

7 heures en salle : Présentation Powerpoint ; échanges stagiaires/formateur. Quizz. Travail sur des cas concrets. Chaque participant travaille sur son plan personnel de biosécurité. Le support présenté est distribué aux participants.

BIOSECURITE en élevage de porcs

DATE

Mardi 03 novembre 2026

HORAIRE

9 h 00 - 17 h 00

LIEU

Rives

TARIFS DE LA FORMATION :

	Eleveur adhérent au GDS 38	Eleveur non adhérent au GDS 38
Eleveur éligible au fonds VIVEA ou OCAPIAT (et formation financée par VIVEA)	0 €	20 €
Eleveur non VIVEA ou OCAPIAT	50 €	70 €

Priorité aux

adhérents



**Repas fourni
par le GDS**

MODALITES D'INSCRIPTION :

Renvoyer ce formulaire rempli :

- par mail à gds38@reseaugds.com
- par courrier : GDS 38
145 espace trois fontaines
38140 RIVES

OU

Inscription en ligne :

Un mail de confirmation vous sera envoyé
dans les jours suivant l'inscription.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION :

BIOSECURITÉ PORC - MARDI 3 NOVEMBRE 2026 - 9 H - 17 H

N° EDE :

Nom de l'élevage :

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Mail :

Téléphone :

Quelles sont vos attentes ?

J'accepte que mes coordonnées soient transmises aux autres participants pour un éventuel covoiturage ?

☐ Oui ☐ Non

Matériel nécessaire :

- un plan de mon exploitation (vue google maps) comprenant les bâtiments d'élevage, parcours, zone de stockage de l'aliment et aire d'équarrissage
- des feutres de couleur.

CONDITIONS GENERALES :

Une attestation de présence vous sera envoyée le jour de la formation.
Cette journée de formation bénéficie des crédits de VIVEA, FSE.
Il n'y a aucun prérequis à avoir.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter.
Règlement intérieur disponible sur www.frgdsaura.fr

La validation de la formation se fait par évaluation des acquis par la responsable de stage, Céline SAVOYAT.